



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
20 juin 2024

Délibération n° 2024-06-20/10
Services techniques

Le 20 juin 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Membres du conseil municipal en exercice : 33

Date de convocation : 14/06/2024

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. About à M. le Maire, M. Deluchey à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Fayol da Cunha, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Duranteau à Mme Jason.

ABSENTS EXCUSES (01)

M. Zakaria

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Cession du véhicule Renault Master Benne Castor DBLE CAB

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui prévoit que Monsieur le Maire peut par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1er février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

CONSIDÉRANT qu'au-delà du seuil des 4 600 €, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente du bien concerné,

VU le devis proposé par DRD AUTO SERVICE SARL à VIGNY, offrant une cession de 21 450 € de bien RENAULT MASTER BENNE CASTOR DBLE CAB, pour un montant de 21 450 € du bien concerné.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-06-20/10
Date de réception préfecture : 27/06/2024

VU l'avis de la Commission des Finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 13 juin 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Naudet,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité

DECIDE de vendre en l'état, le véhicule Renault Master Benne Castor DBLE CAB au concessionnaire DRD AUTO SERVICE SARL à VIGNY, pour un montant de 7 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Le secrétaire
Christian THEVENOT



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 27 JUI 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 28 JUI 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 28 JUI 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240627-DEL2024062010-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024